

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 41

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 38

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« de santé et l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, la qualité, la sécurité, »

les mots :

« en matière de santé et sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.